



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 41231

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question des répercussions en matière sociale de la diminution des ressources des chambres de commerce et d'industrie. Elle lui rappelle que l'impôt additionnel à la taxe professionnelle a été, pour la deuxième année consécutive, maintenu à son niveau alors que l'assiette de cette taxe était réduite, ce qui réduit d'autant les ressources des CCI. Elle craint que cette situation ne se traduise par des suppressions de postes, par voie d'externalisation de fonction ou de sous-traitance, les ressources des CCI ne permettant plus de couvrir leurs dépenses obligatoires. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour assurer au personnel des organisations consulaires la pérennité de leur emploi et leur accès aux réformes sociales.

Texte de la réponse

L'augmentation de 0,2 % de l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle (IATP) pour 2000, ressource affectée au financement des chambres de commerce et d'industrie, répond à la volonté du Gouvernement de limiter les prélèvements opérés sur les entreprises. Il faut rappeler, par ailleurs, que la progression de 3,4 % en moyenne depuis dix ans de l'IATP a permis une certaine souplesse budgétaire dans nombre de CCI ; ainsi, plus d'un tiers d'entre elles ne sollicite pas de hausse d'IATP pour 2000. D'une façon générale, le Gouvernement souhaite que les CCI s'engagent dans un processus permettant de mieux expliciter l'emploi actuel de l'IATP prélevée, d'examiner la pertinence de chacune des actions ainsi financées et d'évaluer l'évolution de leurs besoins en tenant notamment compte de l'introduction des nouvelles technologies et des gains de productivité qui peuvent en résulter. En tout état de cause, la répartition de l'enveloppe supplémentaire accordée au titre de 2000 tiendra le plus grand compte des priorités proposées par l'institution consulaire : la formation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Lazerges](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41231

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 774

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1993